

# LONDA 2025

Rapport sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique

## Bénin

Rapport national



PARADIGM  
INITIATIVE



# LONDA 2025

## Rapport sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique

Rapport produit et publié par Paradigm Initiative  
Avril 2026

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales sous n'importe quelle forme, à condition que le crédit approprié soit accordé aux éditeurs et que l'œuvre soit présentée sans aucune déformation.

**Copyright ©2026 Paradigm Initiative**

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria.  
media@paradigmhq.org  
www.paradigmhq.org



Licence Creative Commons Attribution  
- Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de  
Modification (CC BY-NC-ND)

ISBN: 978-978-68-6631-4



# Bénin

Par Dr Qemal Affagnon

## Résumé

Par rapport au rapport Londa de 2024, davantage d'infractions préoccupantes à l'encontre des journalistes ont été constatées, et les femmes sont victimes de désinformation sexiste. Le gouvernement a poursuivi ses réformes stratégiques axées sur la numérisation, mais de sérieuses préoccupations subsistent quant à la protection des données, la vie privée et la surveillance. Si la stratégie nationale actualisée en matière d'intelligence artificielle constitue la pierre angulaire des ambitions numériques du Bénin, le pays a été confronté à des défis qui ont en-

traîné une perte d'espace civique en ligne. L'accès et l'accessibilité financière doivent faire l'objet d'une attention particulière dans les décisions politiques et les cadres qui les sous-tendent afin d'améliorer l'utilisation des technologies numériques. Parallèlement à l'indice Score de Paradigm Initiative, qui évalue les performances du pays sur des questions clés en matière de droits humains, la méthodologie du rapport repose sur une approche globale, intégrant des techniques de recherche empirique et documentaire pour analyser le paysage numérique. À l'aide de douze indicateurs qualitatifs, cette étude évalue les facteurs influençant les droits numériques et l'inclusion au Bénin.

## Introduction

Depuis 2016, le Bénin a fait des progrès significatifs vers la numérisation afin de devenir une plaque tournante des services numériques en Afrique de l'Ouest. Parallèlement au renforcement des infrastructures numériques, diverses réformes ont été mises en œuvre, notamment la création d'institutions spécialisées. La création du ministère de l'Économie numérique et des Communications en 2017 souligne l'engagement du gouvernement en faveur de l'agenda numérique. Le lancement d'un vaste portail national de services publics constitue une autre réalisation importante.<sup>1</sup> De l'enregistrement des entreprises à la délivrance de passeports, ce site offre aux résidents la possibilité d'obtenir des informations sur plus de 560 services gouvernementaux.

Le portail a été créé dans le but de faciliter l'accès des citoyens aux services publics et d'améliorer la qualité de la gouvernance. Aujourd'hui, le portail permet également à ses utilisateurs d'effectuer et de gérer des demandes pour 132 services en ligne. Malgré les progrès de la numérisation, le pays continue de faire face à des défis majeurs, tels que la fracture numérique au sein de sa

population. Par ailleurs, Internet a accéléré la vitesse à laquelle la désinformation se propage ces dernières années, touchant ainsi un public plus large. La cybercriminalité est une autre préoccupation majeure, alimentée par la numérisation croissante, avec une prédominance des crimes financiers facilités par le cyberspace, tels que les escroqueries sentimentales et le chantage sexuel. De plus, les libertés en ligne sont compromises par la législation gouvernementale. Les discours de haine et l'utilisation malveillante de l'intelligence artificielle continuent d'affecter les espaces numériques, sans compter l'incapacité des grandes entreprises technologiques à donner la priorité aux droits et aux libertés.

1. Voir « Lancement du Portail national des services publics : Le gouvernement rend accessible l'administration en ligne » <https://lanationbenin.bj/actualites/lancement-du-portail-national-des-services-publics-le-gouvernement-rend-accessible-ladministration-en-ligne> (consulté le 3 novembre 2025).

## Liberté d'expression

## en ligne et accès à

## l'information

La Constitution du Bénin de 1990, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 7 novembre 2019, garantit à chacun le droit fondamental d'accéder à l'information.<sup>2</sup> À l'article 8, la Constitution stipule que l'État garantit à ses citoyens l'égalité des chances en matière de santé, d'éducation, de culture, d'information, de formation professionnelle et d'emploi. La Constitution du Bénin ne mentionne pas explicitement la reconnaissance du droit d'accès aux informations administratives. Elle fait toutefois référence à l'information en général, en particulier aux informations que l'État doit partager avec ses citoyens.<sup>3</sup>

Après l'adoption de la Constitution, l'administration béninoise est restée assez floue quant à l'accès du public à l'information. Par la suite, la première initiative en faveur d'une plus grande transparence a été prise en 1996

par le Conseil des ministres.<sup>4</sup> Cette initiative soulignait l'importance d'élaborer des guides d'utilisation et des manuels de procédure pour améliorer la compréhension par les citoyens de leur droit d'accès à l'information administrative, et a été validée par un décret en 2000.<sup>5</sup> Grâce à une pression importante exercée par les groupes de la société civile, une loi relative à l'accès à l'information a été adoptée en 2015.<sup>6</sup>

Cependant, l'établissement de règles et de procédures par le biais de lois sur l'accès à l'information ne garantit pas toujours leur application cohérente. Ces dernières années, outre la question de l'accès à l'information, les journalistes ont commencé à rencontrer des défis supplémentaires dans la gestion de l'information publique. Sous le régime de Patrick Talon, les arrestations et le harcèlement judiciaire des journalistes ou des militants numériques ont augmenté à tel point que cette pratique tend à devenir un comportement normal. Plusieurs médias en ligne ont subi des cyberattaques qui ont défiguré leurs pages web au cours de la période considérée.<sup>7</sup>

Entre 2024 et 2025, le Bénin a été confronté

2. Voir la loi n° 2019-40 du 7 novembre 2019 portant révision de la Constitution/<https://assemblee-nationale.bj/wp-content/uploads/2019/12/Loi-N%C2%B02019-40-portant-r%C3%A9vision-de-la-constitution.pdf> (consulté le 11 novembre 2025).
3. Voir « Problématique de l'accès à l'information administrative au Bénin » [https://www.memoireonline.com/12/07/739/m\\_problematique-acces-information-administrative-benin9.html](https://www.memoireonline.com/12/07/739/m_problematique-acces-information-administrative-benin9.html) (consulté le 9 novembre 2025).
4. idem
5. idem
6. Voir la loi n° 2015-07 du 20 mars 2015 portant code de l'information et de la communication du Bénin <https://sgg.gouv.bj/doc/loi-2015-07/> (consulté le 7 novembre 2025).
7. Voir « Les médias en ligne victimes de perturbations numériques » <https://shorturl.at/8ts7f> (consulté le 5 novembre 2025).

à une recrudescence des atteintes à la liberté d'expression dans un contexte évolutif de menaces en ligne visant plusieurs journalistes. Citons l'exemple de Cosme Hounsa, rédacteur en chef du journal La Boussole.<sup>8</sup> Le journaliste a été arrêté par des agents du Centre national d'enquêtes numériques (CNIN) pour harcèlement par voie électronique en vertu du Code numérique. Cet incident fait suite à une plainte déposée par le ministre conseiller Rachidi Gbadamassi.<sup>9</sup> Même si Hounsa est libre pour l'instant, il fait toujours l'objet d'une procédure judiciaire et peut être convoqué à tout moment dans le cadre de cette procédure. En vertu du Code numérique, toute personne qui initie une communication électronique coercitive, intimidante, harcelante ou causant une détresse émotionnelle peut être poursuivie. Il en va de même pour toute personne qui initie ou relaie de fausses informations à l'encontre d'autrui via les réseaux sociaux.

Récemment, le Code du numérique a également été appliqué à Olivier Allocheme, rédacteur en chef du quotidien L'Événement Précis. L'arrestation d'Allocheme intervient dans un contexte de tensions accrues entre les médias indépendants et les autorités béninoises.<sup>10</sup> Les agressions physiques contre les journal-

istes et le harcèlement en représailles à leur travail sont en augmentation. Connu pour ses critiques à l'égard du président Patrice Talon, Hugues Comlan Sossoukpè a d'abord été arrêté en Côte d'Ivoire, puis extradé vers le Bénin. Son affaire fait l'objet d'une enquête judiciaire pour incitation à la rébellion, incitation à la haine et à la violence, mais aussi pour harcèlement par voie électronique. Depuis 2019, Sossoukpè vit en exil au Togo, où il bénéficie du statut de réfugié. Le 14 juillet 2025, la Cour de répression des délits économiques et du terrorisme a confirmé sa détention, tout comme celle de Steve Amoussou, un activiste numérique, condamné pour injure à caractère politique et diffusion de fausses informations.<sup>11</sup>

Compte tenu des cas mentionnés ci-dessus, auxquels s'ajoute la longue liste de journalistes faisant l'objet de poursuites ou d'emprisonnement, on craint que le gouvernement ne poursuive dans cette voie. À ce jour, l'introduction du Code numérique au Bénin présente de nouveaux obstacles à la liberté d'expression, limitant certains médias d'opposition et favorisant la détention ou l'emprisonnement de journalistes.

8. Voir Bénin : un rédacteur en chef arrêté après une plainte pour harcèlement en ligne déposée par un ministre <https://mfwa.org/country-highlights/benin-newspaper-editor-arrested-after-ministers-complaint-of-online-harrassment/> (consulté le 7 octobre 2025).
9. Voir « Un journaliste béninois emprisonné pour des reportages critiques » (consulté le 4 novembre 2025). <https://ifex.org/beninese-journalist-jailed-over-critical-reporting/> (consulté le 3 novembre 2025).
10. Voir Bénin : Le dossier du journaliste Olivier Allochemé reporté au 15 janvier devant la Criet <https://lanouvel-tribune.info/2025/10/benin-le-dossier-du-journaliste-olivier-allocheme-reporté-au-15-janvier-devant-la-criet/> (consulté le 2 novembre 2025).
11. Voir Bénin : Un militant du numérique condamné à deux ans d'emprisonnement <https://mfwa.org/country-highlights/benin-activist-steve-amoussou-sentenced-fined/> (consulté le 27 octobre 2025).

## Accès à Internet et perturbations

Selon la dernière mise à jour de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP Bénin), le marché béninois de l'Internet continue de se développer. Parmi les 14 opérateurs en concurrence, la Société Béninoise d'Infrastructures Numériques (SBIN SA) et Isocel SA conservent leurs positions dominantes avec une couverture nationale, tandis que des acteurs intermédiaires tels que FirstNet SA, SUD Telecom Solutions SA, Euphorbia SARL et GVA Bénin continuent d'opérer dans les grandes zones urbaines. La position dominante de SBIN SA et d'ISOCEL SA s'explique principalement par leur capacité à proposer des solutions de fibre optique jusqu'au domicile, une technologie qui offre stabilité et débit aux clients.

Néanmoins, malgré l'existence de tous ces services, le Bénin a encore connu d'importantes coupures de service Internet l'année dernière. Un certain nombre de câbles

de télécommunications sous-marins, dont deux reliant ce pays d'Afrique de l'Ouest, ont subi des dommages, ce qui a entraîné des pannes de connexion.<sup>12</sup> À l'exception de Moov Africa et de Starlink, tous les géants des télécommunications opérant au Bénin ont été touchés par la panne qui a affecté leurs installations.<sup>13</sup>

Starlink a pu éviter cette panne car il utilise des satellites en orbite basse pour fournir un accès à Internet. Il est important de noter que la majorité des consommateurs béninois dépendent essentiellement de systèmes reliés par des câbles physiques. Grâce à ses satellites en orbite basse, Starlink tente de renforcer sa présence au Bénin, notamment en offrant une connectivité permettant une surveillance plus efficace des frontières.<sup>14</sup> S'il est vrai que les infrastructures numériques pourraient permettre une gestion plus efficace des zones confrontées au terrorisme au Bénin, le potentiel de Starlink peut également s'avérer préjudiciable.<sup>15</sup> Par exemple, ce potentiel soulève des questions relatives à la vie privée, au contrôle des entreprises sur les infrastructures spatiales, aux effets environnementaux tels que les débris spatiaux,

12. Voir Perturbation du réseau depuis le 14 mars : Celtiis assure la continuité du service Internet <https://matinlibre.com/2024/03/20/perturbation-de-reseau-depuis-le-14-mars-celtiis-assure-la-continuite-du-service-internet/> (consulté le 9 novembre 2025).
13. Voir Pourquoi Maroc Telecom a échappé à la coupure Internet en Afrique <https://www.jeuneafrique.com/1550309/economie-entreprises/pourquoi-maroc-telecom-a-echappe-a-la-coupure-internet-en-afrique/> (consulté le 12 novembre 2025).
14. Voir Des cadres de Starlink en mission au Bénin <https://www.afrique-sur7.fr/starlink-des-emissaires-delon-musk-en-mission-au-benin> (consulté le 15 novembre 2025).
15. Voir « Elon Musk passe à l'offensive au Bénin » <https://mondafrique.com/decryptage/elon-musk-a-la-tete-de-starlink-mise-sur-lafrique/> (consulté le 11 novembre 2025).

et à l'utilisation de ces infrastructures par des organisations criminelles.<sup>16</sup> Néanmoins, une grande partie des services Internet est actuellement fournie par les opérateurs mobiles au Bénin. Étant donné que le pays est encore en train de développer son infrastructure numérique, les opérateurs mobiles constituent souvent la principale passerelle permettant de connecter les personnes,

en particulier dans les zones dépourvues d'infrastructure de lignes fixes. Entre 2024 et 2025, une augmentation du nombre d'abonnements mobiles actifs a été observée dans tout le pays. Avec près de neuf millions de clients et une part de marché d'environ 50 %, MTN domine le secteur de la téléphonie mobile au Bénin.<sup>17</sup>

Tableau 1 : Abonnements mobiles - Évolution du nombre d'abonnements mobiles actifs

Designations	T2_2024	T3_2024	T4_2024	T1_2025	T2_2025
SPACETEL BENIN	8 467 023	8 951 193	8 860 782	8 587 373	8 467 024
MOOV AFRICA BENIN	6 46 9731	6 103 953	5 705 177	5 938 114	5 520 384
CELTIS	2 867 222	3 191 516	3 648 522	4 178 572	4 649 114
<b>Total Abonnements mobiles</b>	<b>17 803 976</b>	<b>18 246 662</b>	<b>18 214 481</b>	<b>18 704 059</b>	<b>18 636 522</b>

Source : Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP Bénin)

Sur le marché de l'Internet mobile, qui représente environ 64,25 % des clients Internet du Bénin, MTN Bénin et Moov Bénin ont largement bénéficié de la transition vers les services de données mobiles.<sup>18</sup>

Selon la GSMA, environ 3,8 millions de personnes, soit 28 % de la population (48 % des adultes), utilisaient régulièrement leur téléphone pour accéder à Internet.<sup>19</sup>

16. Voir Le groupe « Starlink » d'Elon Musk, un outil de pouvoir au cœur du Sahel <https://mondafrique.com/decryptage/le-groupe-starlink-delon-musk-un-outil-de-pouvoir-au-sahel/> (consulté le 13 novembre 2025).

17. Voir « Inclusion financière : MTN Bénin veut accélérer sur la Fintech » <https://www.agenceecofin.com/actualites-numerique/1401-124902-inclusion-financiere-mtn-benin-veut-accelerer-sur-la-fintech> (consulté le 10 novembre 2025).

Tableau 2 : Abonnements à l'Internet mobile - Évolution du nombre d'abonnements actifs à l'Internet mobile

Designations	T2_2024	T3_2024	T4_2024	T1_2025	T2_2025
SPACETEL BENIN	6 101 371	6 265 262	6 852 058	5 283 369	4 616 644
MOOV AFRICA BENIN	3 303 734	3 169 805	2 923 627	2931 394	2 639 727
CELTIIIS	1 661 841	2 289 253	2 585 697	2931 753	3317 431
<b>Total Abonnement Internet mobile actif</b>	<b>11 066 946</b>	<b>11 724 320</b>	<b>12 361 382</b>	<b>11 146 516</b>	<b>10 573 802</b>
<b>Dont FEMMES</b>	<b>27%</b>	<b>28%</b>	<b>26%</b>	<b>22%</b>	<b>22%</b>

Source : Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP Bénin)

Canal Box (GVA Bénin) tente également d'attirer de nouveaux clients dans cet environnement concurrentiel. À cet égard, Canal Box (GVA Bénin) a commencé à proposer deux forfaits mensuels illimités, comprenant 50 mégabits par seconde (Mbps) pour 15 000 CFA, soit environ 27 dollars américains, et 200 Mbps pour 30 000 CFA, soit environ 53 dollars américains.<sup>20</sup> Au cours de la période couverte par le rapport, l'Internet mobile haut débit (3G et 4G) s'est étendu à près de 90 % du pays.<sup>21</sup> Malgré une augmentation du nombre d'abonnés à Internet entre 2024 et 2025, la GSMA souligne

qu'il existe un écart croissant entre le nombre de personnes ayant accès aux réseaux haut débit et celles qui les utilisent activement.<sup>22</sup> Connu sous le nom de « fossé d'utilisation », ce phénomène désigne le pourcentage de la population béninoise qui n'est pas connectée à Internet alors qu'elle réside à proximité de réseaux mobiles à haut débit.

Selon la GSMA, entre 39 % et 66 % de la population béninoise n'était pas connectée à Internet alors qu'elle vivait à proximité d'un réseau mobile à haut débit.<sup>23</sup>

18. Voir Bénin : 94 % de couverture Internet mobile, mais l'utilisation effective peut être améliorée (GSMA) <https://extensia.tech/benin-94-mobile-internet-coverage-but-actual-usage-can-improve-gsma/> <https://www.agencecofin.com/actualites-numerique/1401-124902-inclusion-financiere-mtn-benin-veut-accelerer-sur-la-fintech> (consulté le 5 novembre 2025).
19. Voir Le Bénin développe l'Internet mobile, mais beaucoup n'y ont toujours pas accès <https://www.ecofinagency.com/telecom/1702-46429-benin-expands-mobile-internet-but-many-still-lack-access> (consulté le 6 novembre 2025).
20. Voir Internet par fibre optique au Bénin : Canal Box déclenche une guerre des prix <https://extensia.tech/fiber-optic-internet-in-benin-canal-box-triggers-a-price-war/> (consulté le 8 novembre 2025).
21. Voir Le Bénin développe l'Internet mobile, mais beaucoup n'y ont toujours pas accès <https://www.ecofinagency.com/telecom/1702-46429-benin-expands-mobile-internet-but-many-still-lack-access> (consulté le 8 novembre 2025).

### Désinformation liée au genre

Au Bénin, pays où le leadership est considéré comme patriarcal, des progrès significatifs ont été réalisés sur le plan politique en matière d'inclusion de genre ces dernières années. Néanmoins, la tradition conserve une influence importante malgré l'évolution des perspectives sociales. Tout d'abord, cette situation constitue un obstacle pour les femmes souhaitant s'engager dans la vie politique. Dans ce contexte, la désinformation sexiste peut être comprise comme la diffusion d'informations fausses ou trompeuses qui s'appuient sur la misogynie ou des stéréotypes liés au genre. Par exemple, Marie-Elise Gbèdo a admis avoir rencontré des difficultés à concrétiser ses aspirations dans un pays dominé par des hommes politiques.<sup>24</sup>

Marie-Elise Gbèdo, avocate de 63 ans qui a tenté de persuader les électeurs de soutenir sa campagne politique, a déploré que, en raison de son genre, personne ne tienne compte de ses compétences ou de ses réali-

sations.<sup>25</sup> Ce type de désinformation dépeint généralement les femmes comme fourbes, dépourvues d'intelligence, ou incite à la rivalité entre elles. Parmi les personnes touchées par la désinformation sexiste au Bénin figurent des militantes, des fonctionnaires, des dirigeantes politiques et des personnalités publiques. Mariam Chabi Talata, première femme vice-présidente du Bénin et l'une des rares femmes à occuper des postes de haut niveau, fait partie de celles qui sont confrontées à de fausses informations fondées sur la misogynie.<sup>26</sup>

L'élection au cours de laquelle le président Patrice Talon a obtenu un second mandat a été alimentée par la désinformation sexiste, notamment en raison de la généralisation de l'accès à Internet et aux smartphones.<sup>27</sup> Au cours de cette élection, Reckya Madougou, une autre femme engagée en politique, a dû subir des commentaires sexistes, discriminatoires et dégradants de la part de nombreuses personnes, y compris des responsables politiques.<sup>28</sup>

22. *Idem*

23. Voir « Nouvelles perspectives sur la connectivité Internet mobile en Afrique subsaharienne » <https://www.gsma.com/solutions-and-impact/connectivity-for-good/mobile-for-development/blog/new-insights-on-mobile-internet-connectivity-in-sub-saharan-africa/> (consulté le 9 novembre 2025).

24. Voir Élections au Bénin : une candidate tente pour la quatrième fois de se faire élire à la présidence <https://www.africanews.com/2016/03/04/benin-election-female-candidate-makes-fourth-attempt-at-presidency/> (consulté le 18 novembre 2025).

25. *idem*

26. Voir « La première femme vice-présidente du Bénin s'exprime sur le corps des femmes, les guerrières de l'Amazonie et le fait d'être qualifiée de féministe » <https://www.theguardian.com/global-development/2022/mar/15/mariam-chabi-talata-benin-first-female-vice-president-on-abortion-rights> (consulté le 12 novembre 2025).

27. Voir « Une dictature ouest-africaine « éclairée » remise en cause par la capture de l'État ? Perspectives du Bénin, du Togo et du Sénégal » [https://www.researchgate.net/publication/362832783\\_«\\_Une\\_dictature\\_«\\_éclairée»\\_en\\_Afrique\\_de\\_l'Ouest\\_remise\\_en\\_cause\\_par\\_la\\_capture\\_de\\_l'État\\_:\\_perspectives\\_du\\_Bénin,\\_du\\_Togo\\_et\\_du\\_Sénégal](https://www.researchgate.net/publication/362832783_«_Une_dictature_«_éclairée»_en_Afrique_de_l'Ouest_remise_en_cause_par_la_capture_de_l'État_:_perspectives_du_Bénin,_du_Togo_et_du_Sénégal) (consulté le 8 novembre 2025).

En plus d'être préjudiciable, la désinformation sexiste peut exposer les femmes engagées en politique et dans la gouvernance à des risques de danger. C'est le cas de Marie-Elise Gbèdo, candidate à la présidence à quatre reprises, qui a échappé de justesse à un assassinat en 1998. Cette année, Mme Gbèdo a été attaquée devant son domicile par six hommes armés. Elle a survécu de justesse à cinq tirs violents, dont un qui l'a touchée à la poitrine.<sup>29</sup> À l'issue des élections législatives du 8 janvier 2023, la neuvième législature du Bénin (2023-2026) compte 28 femmes parlementaires sur 109 membres.<sup>30</sup> Cela représente 25,69 % de l'effectif total, contre 7,23 % de femmes élues lors de la huitième législature (2019-2023). Les progrès constatés en 2023 lors des élections législatives peuvent être liés à la réforme engagée en 2019, via la modification de l'article 26 de la Constitution de 1990 et de l'article 144 du Code électoral.<sup>31</sup> Malgré l'amélioration de la représentation des femmes dans les instances décisionnelles, la désinformation sexiste visant à exclure les femmes de la vie politique persiste.

## Protection des données et

## cybersécurité

Dans un environnement de plus en plus numérisé, les données personnelles des utilisateurs en ligne peuvent être vendues à des fins publicitaires, exploitées par les entreprises pour améliorer leur productivité, ou utilisées par les gouvernements pour prévoir le taux de participation électorale.<sup>32</sup> Par exemple, afin de proposer des publicités très ciblées, la stratégie commerciale de Meta repose sur la collecte de quantités considérables de données personnelles.<sup>33</sup> Cependant, une telle utilisation et exploitation des données a contribué à porter atteinte à la vie privée, alors que la sécurité des données personnelles devrait être considérée comme fondamentale. Au Bénin, la Constitution garantit divers droits impératifs, dont le droit à la vie privée.<sup>34</sup> Cependant, dans la

28. Voir « Des doutes face aux accusations contre Reckyath Madougou » <https://www.dw.com/fr/des-doutes-face-aux-accusations-contre-reckyath-madougou/a-56789203> (consulté le 9 novembre 2025).
29. Voir « Présidentielle au Bénin : Marie-Elise Gbèdo, une femme dans la mêlée » <https://www.jeuneafrique.com/296397/politique/presidentielle-benin-marie-elise-gbedo-femme-melee/> (consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2025).
30. Voir Une amélioration de la représentativité des femmes à la 9e législature de l'Assemblée nationale du Bénin <https://www.undp.org/fr/benin/actualites/une-amelioration-de-la-representativite-des-femmes-la-9eme-legislature-de-lassemblee-nationale-du-benin> (consulté le 2 novembre 2025).
31. Voir « La République du Bénin adopte un nouveau code électoral » <https://www.africanews.com/2018/09/05/benin-republic-adopts-new-electoral-code-the-morning-call/> (consulté le 3 novembre 2025).
32. Voir Un regard approfondi sur la publicité politique numérique moderne <https://illumin.com/insights/blog/modern-digital-political-advertising/> (consulté le 4 novembre 2025).
33. Voir « En colère contre Meta ? Ne les laissez pas collecter et monétiser vos données personnelles » <https://www.eff.org/deeplinks/2025/01/mad-meta-dont-let-them-collect-and-monetize-your-personal-data> (consulté le 5 novembre 2025).
34. Voir « La législation sur la protection de la vie privée au Bénin » <https://lawgratis.com/blog-detail/privacy-law-at-benin> (consulté le 6 novembre 2025).

réalité, de nombreux utilisateurs béninois ignorent encore ou ne comprennent pas leurs droits en matière de données, et pour eux, le véritable pouvoir de toutes ces données, qu'il s'agisse de données de géolocalisation ou de données de santé, n'est toujours pas clairement apparent. De plus, de nombreuses personnes au Bénin ne comprennent pas comment leurs données sont utilisées ni les lois qui les régissent. Cette situation soulève de graves préoccupations en matière de droits de l'homme. C'est la raison pour laquelle l'Autorité de protection des données personnelles du Bénin (APDP) a choisi de sensibiliser les populations de différentes régions du pays à l'importance de la protection de leurs données personnelles.<sup>35</sup> L'APDP organise également périodiquement des journées portes ouvertes afin d'aller à la rencontre du grand public. Ces derniers mois, l'Autorité de protection des données personnelles a organisé ces événements en dehors de Cotonou, la capitale économique du pays.<sup>36</sup> L'APDP est habilitée à infliger des sanctions financières aux responsables du traitement qui ne respectent pas la loi n° 2017-20 du Code du numérique. L'organisme procède également à la vérification des fichiers publics et contrôle si les gestionnaires de fichiers

se conforment à la loi n° 2017-20 du Code du numérique. L'APDP reçoit et examine également les plaintes conformément à sa mission et à la loi. L'APDP étant appelée à fonctionner comme une organisation autonome, elle doit évaluer si l'utilisation continue des données à caractère personnel par le gouvernement respecte les normes légales. Plus précisément, l'APDP a pour mission de veiller à ce que la numérisation des services publics au Bénin n'entraîne pas ou n'aggrave pas les règles et réglementations existantes en matière de protection des données.<sup>37</sup> Avec plus de 560 services déjà proposés, la numérisation des services publics progresse, mais la protection des données et la cybersécurité ne doivent pas être négligées.<sup>38</sup>

35. Voir Protection des données : l'APDP quitte Cotonou pour sensibiliser tout le Bénin <https://afriqueitnews.com/tech-media/protection-donnees-apdp-quitte-cotonou-sensibiliser-benin/> (consulté le 7 novembre 2025).
36. Voir Protection des données personnelles : L'APDP en campagne de sensibilisation à Parakou <https://matinlibre.com/2025/06/11/protection-des-donnees-personnelles-lapdp-en-campagne-de-sensibilisation-a-parakou/> (consulté le 3 novembre 2025).
37. Voir « Numérisation des services publics : un pilier important pour le développement » <https://lematinal.bj/digitalisation-des-services-publics-un-pilier-important-pour-le-developpement/> (consulté le 13 novembre 2025).
38. Voir Bénin : une stratégie numérique intégrée et ambitieuse <https://www.teamfrance-export.fr/infos-sectori->

## Vie privée et

## surveillance

Au Bénin, les technologies numériques continuent de transformer la manière dont les citoyens peuvent obtenir des informations, communiquer et interagir avec leur environnement. Cependant, ces progrès technologiques ont également engendré de nouveaux défis et risques pour les droits humains fondamentaux, tels que la surveillance. Selon la législation béninoise en matière de surveillance, les mesures de surveillance s'appliquent à toute personne pour laquelle il existe des motifs légitimes de recueillir des informations à des fins de renseignement, à l'exception des députés, des juges, des procureurs et des avocats dans l'exercice de leur mandat ou de leur activité professionnelle, ainsi que des personnes susceptibles d'avoir connaissance de la mise en accusation du président de la République et des membres du gouvernement en raison de leur statut.<sup>39</sup> En général, cette surveillance implique des méthodes, des technologies ou des dispositifs permettant d'exercer un contrôle par l'identification, le suivi, la surveillance ou l'analyse de données à caractère personnel.

Il existe deux formes de surveillance numérique: la surveillance ciblée et la surveillance passive. La surveillance ciblée se concentre sur des personnes particulières, généralement à l'aide de logiciels espions. La surveillance passive implique une surveillance à grande échelle de la population, telle que la surveillance d'Internet, les écoutes téléphoniques, l'enregistrement des cartes SIM, la localisation, l'inspection approfondie des paquets, l'interception des réseaux, les écoutes de câbles et la surveillance des télécommunications.

Ces deux types de surveillance constituent des menaces importantes pour les droits de l'homme et les libertés civiles. Par exemple, le droit à la vie privée peut être compromis, car une surveillance constante affaiblit la capacité des individus à communiquer, à s'associer ou à s'organiser librement sans craindre d'être observés. Cela peut également entraîner un effet dissuasif important sur la liberté d'expression. Pourtant, la Constitution du Bénin contient plusieurs dispositions promouvant la liberté d'expression et d'information. L'article 23 stipule que toute personne a droit à la liberté d'expression et d'opinion dans le respect de l'ordre public, tel que défini par les lois et règlements.

L'article 24 reconnaît et protège spécifique-

elles/37110/37110-benin-une-strategie-numerique-integree-et-ambitieuse (consulté le 14 novembre 2025).

39. Voir Loi n° 2017-44 relative à la collecte de renseignements en République du Bénin <https://lanouvelletribune.info/wp-content/uploads/2018/02/DSL-LOI-N%C2%B0-2017-44-PORTANT-RECUEIL-DU-RENSEIGNEMENT.pdf> (consulté le 12 novembre 2025).

ment la liberté de la presse et confie cette responsabilité à l'Autorité supérieure de l'audiovisuel et de la communication. Il est donc clair que les activités de surveillance constituent une violation de la Constitution du Bénin. Dans le même ordre d'idées, des préoccupations importantes en matière de vie privée découlent du fait que la surveillance passive et ciblée implique fréquemment la collecte de données personnelles sans consentement. Dans un tel contexte, ces actions peuvent violer le droit à la vie privée, garanti par l'article 8 de la Constitution du Bénin. Début 2025, des informations faisant état de l'intérêt du gouvernement pour une surveillance invasive ont refait surface.<sup>40</sup> Au cours des années précédentes, ces actions ont été menées à l'aide du logiciel espion Pegasus.<sup>41</sup>

## Inclusion numérique des

## personnes handicapées

L'article 26 de la Constitution du Bénin de 1990 stipule que l'État garantit l'égalité de traitement devant la loi pour tous, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion, d'opinions politiques ou de statut so-

cial. Cependant, une réalité persiste, car les groupes marginalisés, tels que les personnes handicapées, continuent de faire face à l'exclusion et à la marginalisation dans divers processus sociaux. Au Bénin, la loi sur la promotion et la protection des droits des personnes handicapées prévoit toute une série d'avantages sociaux pour les personnes handicapées, tels qu'un meilleur accès aux soins de santé, à l'éducation, à la formation professionnelle, aux transports et aux activités de loisirs.<sup>42</sup> Cette loi comprend des dispositions relatives à la construction ou à la modification des bâtiments afin de les rendre accessibles aux personnes handicapées. Elle stipule également que les écoles sont tenues d'accueillir les enfants handicapés.

De plus, la loi souligne que l'État est tenu de garantir le droit à l'éducation, à l'enseignement et à la formation des personnes handicapées. En vertu de cette loi, les enfants et les adolescents en situation de handicap ont le droit d'accéder à une éducation gratuite et inclusive dans les écoles publiques ordinaires. La protection des enfants dans l'espace numérique, y compris celle des enfants et des adolescents en situation de handicap au Bénin, est principalement régie par la loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 relative au Code numérique, modifiée en 2020, qui réprime

40. Voir [Les anciens employés de la société israélienne de logiciels espions NSO rebondissent en Afrique](https://www.africaintelligence.com/west-africa/2025/01/10/veterans-of-israeli-spyware-firm-nso-bounce-back-in-africa,110359430-art) <https://www.africaintelligence.com/west-africa/2025/01/10/veterans-of-israeli-spyware-firm-nso-bounce-back-in-africa,110359430-art> (consulté le 11 novembre 2025).
41. Voir les rapports 2023 de Londa sur les droits numériques et l'inclusion <https://paradigmhq.org/wp-content/uploads/2024/06/Benin-Londa-Report.pdf> (consulté le 4 novembre 2025).
42. Voir « Les avancées en matière de protection des personnes handicapées au Bénin » <https://journals.openedition.org/rdctss/6591> (consulté le 1er novembre 2025).

la cybercriminalité et la pédopornographie et garantit la protection des données à caractère personnel.<sup>43</sup> Malgré toutes ces dispositions, une réalité demeure: l'exclusion des personnes handicapées reste un problème dans la société béninoise, même dans la sphère numérique.

Pour remédier à ce problème, le gouvernement a mis en place des centres communautaires Internet, dont trois sont spécifiquement dédiés aux personnes handicapées.<sup>44</sup> Au Bénin, les centres numériques communautaires sont des initiatives menées par le gouvernement visant à fournir un accès public aux ordinateurs et à Internet, à soutenir les applications de service public et à promouvoir la culture numérique.<sup>45</sup>

Outre les centres numériques communautaires, les autorités béninoises ont lancé un projet appelé « les cases numériques ». Ce projet est une version connectée par satellite des centres numériques communautaires dans les régions du pays où la fibre optique n'est pas encore disponible.<sup>46</sup>

Bien que ces initiatives en faveur des personnes handicapées semblent encourag-

eantes, des efforts supplémentaires sont nécessaires. Les responsables béninois devraient mettre en œuvre des mesures qui tiennent compte des besoins en matière de TIC des personnes handicapées et de l'interrelation des inégalités auxquelles elles sont confrontées. En général, ces inégalités se traduisent par un nombre d'opportunités réduit par rapport aux personnes non handicapées. De plus, la fracture numérique reste un problème important, en particulier pour les personnes handicapées, dont la capacité à accéder aux opportunités et aux ressources numériques continue d'être limitée par des compétences numériques insuffisantes.

43. Voir *Une étude sur le droit des enfants à la vie privée dans la sphère numérique en Afrique* [https://www.chr.up.ac.za/images/researchunits/cru/files/publications/Childrens\\_rights\\_reports\\_2022\\_for\\_web.pdf](https://www.chr.up.ac.za/images/researchunits/cru/files/publications/Childrens_rights_reports_2022_for_web.pdf) (consulté le 6 novembre 2025).
44. Voir *Pourquoi l'avenir numérique du Bénin repose sur la patience, les partenariats et le peuple* <https://techcabal.com/fr/2025/07/04/benin-digital-future/> (consulté le 8 novembre 2025).
45. Voir *Bénin / Point numérique communautaire : un pilier de la connectivité locale à Ouidah* <https://lechasseurinfos.bj/benin-point-numerique-communautaire-un-pilier-de-la-connectivite-locale-a-ouidah/> (consulté le 3 novembre 2025).
46. Voir *Bénin numérique : « C'est ce qu'ont fait les Coréens, les Chinois, les Japonais... »* (Marc-André Loko, DG

## Fonds de service universel

Au Bénin, le gouvernement a créé le Fonds de service universel (FSU) afin de soutenir financièrement le développement des services de télécommunications, y compris l'accès à Internet et les réseaux mobiles, dans les zones isolées et mal desservies. Le FSU est établi par la loi béninoise, mais il est confronté à des irrégularités dans la déclaration des recettes. Cette situation complique l'évaluation des fonds disponibles.<sup>47</sup> Au Bénin, l'objectif principal des Fonds de service universel est d'étendre l'infrastructure réseau aux zones isolées qui ne sont pas rentables pour les fournisseurs de services. À cet égard, le gouvernement du Bénin a l'intention de raccorder davantage de communes aux réseaux de fibre optique, dans le cadre de son objectif plus large visant à étendre l'accès à l'Internet haut débit à l'ensemble des 77 communes du pays.<sup>48</sup>

Ce projet devrait coûter 207 milliards de francs CFA (environ 37,5 millions de dollars

américains) et constitue un élément clé du plan d'action 2021-2026 du gouvernement.<sup>49</sup>

Si ce projet a le potentiel d'améliorer considérablement l'accès à Internet et la couverture des télécommunications à travers le pays, il existe un manque d'intégrité financière et de transparence publique concernant la comptabilité des fonds reçus et distribués au sein du Fonds de service universel (FSU). Cette situation rend difficile de vérifier si les paiements servent réellement à soutenir le FSU.<sup>50</sup>

Compte tenu de l'utilisation intensive des télécommunications par la population au Bénin, le risque est que les responsables politiques utilisent le Fonds de service universel et adoptent des réglementations qui s'écartent de ses objectifs initiaux. Il convient également de noter que le secteur des communications au Bénin continue de faire face à de multiples défis.

L'adoption du numérique est freinée par des obstacles tels qu'une fiscalité sectorielle

ASIN) <https://www.agenceecofin.com/actualites/0304-127222-benin-numerique-c-est-ce-qu-ont-fait-les-coreens-les-chinois-les-japonais-marc-andre-loko-dg-asin> (consulté le 8 novembre 2025).

47. Voir la loi n° 2014-14 relative aux communications électroniques et à la poste en République du Bénin <https://admin.theiguides.org/Media/Documents/DSL-LOI%20N%C2%B0%202014-14%20RELATIVE%20AUX%20COMMUNIC.pdf> (consulté le 7 novembre 2025).
48. Voir « La numérisation dans les collectivités territoriales : le projet e-Commune lancé » <https://lanation.bj/actualites/digitalisation-dans-les-collectivites-territoriales-le-projet-e-commune-lance> (consulté le 10 novembre 2025)
49. Voir « Le Bénin va connecter toutes ses communes à l'Internet haut débit d'ici 2025 » <https://www.wearotech.africa/en/fils-uk/news/public-management/benin-to-connect-all-municipalities-to-high-speed-internet-by-2025> (consulté le 11 novembre 2025)
50. Voir « Trois ans après la réforme, la mise sous contrôle des mairies est un échec » <https://www.africaintelligence.fr/afrique-ouest/2025/01/17/trois-ans-apres-la-reforme-la-mise-sous-controle-des-mairies-est-un-echec,110362211-art> (consulté le 12 novembre 2025)

exorbitante. Par exemple, le gouvernement béninois impose diverses taxes spécifiques au secteur aux opérateurs de téléphonie mobile. Toutefois, des taxes excessives peuvent dissuader les investissements dans les infrastructures de réseau et les services de

téléphonie mobile.

Source: rapport de la GSMA: « Driving digital transformation of the economy in Benin » (Favoriser la transformation numérique de l'économie au Bénin).

#### Telecoms Sector Specific Taxes in Benin

Tax	Application	Base	Current Value
Numbering fee	Specific	One-off connection charge	XOF 100
Import Duty on handsets	Ad valorem	Import value of goods	10%
Universal Service Fund	Ad valorem	Revenue	2.0%
Annual licence fee	Ad valorem	Revenue	13%
Annual spectrum fees	Various	% of revenues	7%
Import duties on equipment	Ad valorem	Import value of goods	10%

Source: rapport de la GSMA: « Driving digital transformation of the economy in Benin » (Favoriser la transformation numérique de l'économie au Bénin).

## Évolutions dans les TIC

## et les technologies

## émergentes

À travers plusieurs initiatives, le Bénin s'ef-

force actuellement de saisir l'occasion de faire de l'intelligence artificielle (IA) un outil essentiel à la croissance. Par exemple, l'administration du président Talon a mis en place une politique nationale en matière de mégadonnées et d'intelligence artificielle, valable de 2023 à 2027.<sup>51</sup> Les activités liées à l'IA s'articulent autour d'initiatives impliquant des start-ups, des établissements universitaires, des organismes de formation et

le secteur privé. En conséquence, plusieurs centres de formation dans ce domaine ont été créés et sont en plein essor, notamment l'Institut de formation et de recherche en informatique et l'Institut des mathématiques et des sciences physiques. D'une part, l'Institut des mathématiques et des sciences physiques est équipé d'un supercalculateur offrant des capacités de calcul substantielles pour contribuer à l'avancement de l'IA au Bénin.<sup>52</sup> D'autre part, le Bénin explore également de nouvelles façons de relier culture et technologie dans le cadre de son engagement à mettre en pratique sa politique en matière d'intelligence artificielle. Par exemple, le gouvernement du Bénin a officiellement lancé un projet appelé JaimeMaLangue.<sup>53</sup> Cette initiative est menée par l'Agence des systèmes d'information et du numérique (ASIN). Depuis trois ans, l'ASIN a absorbé l'Agence pour les communications électroniques universelles et les services postaux, auparavant responsable du Fonds de service universel au Bénin.<sup>54</sup> Inauguré sous le thème « Le Bénin parle à l'avenir », les citoyens sont encouragés à participer via la plateforme [jaimemalangue.bj](http://jaimemalangue.bj), où ils peuvent enregistrer des phrases dans

leur langue maternelle.

Les données enregistrées constitueront ensuite une base d'entraînement nationale pour des modèles d'IA capables de comprendre et de reproduire les langues locales. La phase pilote commence avec le fongbe, la plus grande langue autochtone du Bénin, avant d'être étendue à d'autres langues telles que le yoruba et le baatonu.<sup>55</sup>

Cependant, de tels projets ne sont pas sans risques. Alors que le Bénin se prépare à organiser trois élections en 2026, plusieurs menaces doivent être prises en compte.<sup>56</sup> Cela inclut, par exemple, la synthèse vocale, qui consiste à générer artificiellement de la parole. Outre des voix artificielles au son plus réaliste, la synthèse vocale peut également inclure le clonage vocal, qui reproduit artificiellement les caractéristiques de la voix d'un individu, un phénomène connu sous le nom de « deepfakes audio ». Dans de telles conditions, les enregistrements audio manipulés pourraient brouiller la réalité et éroder la confiance du public dans les informations disponibles lors des prochaines élections.

51. Voir la Stratégie nationale d'intelligence artificielle et des mégadonnées 2023-2027 <https://www.aipolicy.africa/national-strategies/0e574345-6d15-4eb3-b6b2-b2f039b2db48> (consulté le 15 novembre 2025)
52. Voir L'intelligence artificielle au Bénin et les révolutions pour le développement <https://hal.science/hal-04527846/document> (consulté le 16 novembre 2025)
53. Voir Bénin : lancement du projet « JaimeMaLangue » <https://www.africatopsuccess.com/benin-lancement-du-projet-jaimemalangue/> (consulté le 18 novembre 2025)
54. Voir Bénin : l'ASIN conclut trois accords clés pour accélérer la transformation numérique <https://www.wearetech.africa/fr/fils/actualites/tech/benin-l-asin-conclut-trois-accords-cles-pour-accelerer-la-transformation-numerique> (consulté le 19 novembre 2025)
55. Voir Bénin : comment contribuer au projet d'IA en langues locales « JaimeMaLangue » <https://lanouvelletribune.info/2025/11/benin-comment-contribuer-au-projet-dia-en-langues-locales-jaimemalangue/> (consulté le 11 novembre 2025)
56. Voir Les députés béninois votent la prolongation du mandat présidentiel avant les élections de 2026 <https://www.bloomberg.com/news/articles/2025-11-15/benin-mps-vote-to-extend-presidential-terms-ahead-of-2026-vote> (consulté le 15 novembre 2025)

## Conclusion

Au cours de la période d'observation, de nombreuses violations des droits numériques ont été identifiées. Cela a conduit à des situations où des problèmes liés à la liberté d'expression, à la rhétorique discriminatoire, au manque de transparence et à d'éventuelles manipulations par l'IA ont émergé. La législation visant à lutter contre ces violations des droits numériques reste insuffisante, le Bénin n'ayant pas encore révisé le Code numérique. Comme indiqué dans le rapport Londa 2024, le Bénin a reçu des recommandations concernant la liberté d'expression et la nécessité de veiller à ce que sa législation nationale soit conforme aux normes internationales. Si aucune mesure n'est mise en œuvre, cela risque d'entraîner une aggravation des violations des droits numériques à l'approche des prochaines élections. Au vu de tout ce qui précède, le Bénin a à peine satisfait aux exigences minimales fixées par l'indice The-Score, malgré les efforts continus du gouvernement dans le domaine numérique au cours de la période considérée.

## Recommandations :

### Le gouvernement devrait :



- Adapter les normes constitutionnelles au contexte numérique.
- Créer des cadres constitutionnels flexibles pour accompagner les évolutions technologiques à l'ère du numérique
- Adopter une approche équilibrée pour protéger les droits et lutter contre les inégalités causées par les technologies numériques
- Mettre à profit la numérisation pour renforcer les processus démocratiques.

### Les organisations de la société civile devraient :



- Lutter contre les violations des droits et les inégalités causées par les technologies numériques
- Offrir davantage d'occasions d'affiner et de clarifier le langage des droits numériques auprès des citoyens, afin de leur permettre de mieux se protéger en ligne
- Continuer à développer des outils qui font progresser les droits, fournissent des analyses essentielles et mènent des actions de plaidoyer critiques

### Le secteur privé devrait :



- Respecter les droits des personnes qui utilisent ses plateformes et remédier à tout que leurs produits pourraient avoir sur les droits de

- l'homme
- S'opposer aux directives gouvernementales visant à restreindre l'accès à Internet ou aux services numériques
- Réduire au minimum la collecte de

données personnelles, telles que les données de santé, biométriques et de localisation, et limiter l'accès et l'utilisation de ces données par des tiers.

Les médias devraient :

- Couvrir les questions relatives aux droits de l'homme avec un engagement fort et professionnel
- Prendre des mesures pour promouvoir la culture numérique ainsi que





l'esprit critique, en traitant ces sujets et en collaborant avec les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes afin de sensibiliser le public à ces questions.








# L'indice Score



Benin, 2025

(1 = Totalement non conforme ; 2 = Légèrement conforme ; 3 = Modérément conforme ; 4 = Assez conforme ; 5 = Entièrement conforme)

Indicateur	Principe de la CADHP	Note 2024	Note 2025	Justification 2025
Coupures d'Internet	P38(2)	 4	 4	Sous la pression de la société civile, le Bénin a choisi de ne pas couper l'accès à Internet après la coupure de 2019. Néanmoins, le pays organisera ses élections présidentielles en 2026. Pendant la période électorale, des coupures pourraient avoir lieu.
Absence de lois, de politiques et d'autres mesures visant à promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à Internet	P37	 3	 3	Les appels lancés précédemment pour mettre la législation nationale en conformité avec les normes internationales en matière de droits de l'homme persistent. Le Bénin n'a pas encore réformé le Code numérique et le Code électoral béninois. (Bien que les articles 131, 174, 179 et 180 du Code électoral autorisent les organes de l'État à collecter des données personnelles et biométriques pour l'inscription des électeurs. Les données collectées comprennent des photos et les empreintes digitales des deux mains.
Criminalisation des fausses informations	P22(2)	 1	 1	De nombreux journalistes, blogueurs et opposants politiques au gouvernement du président Patrice Talon ont fait l'objet de poursuites judiciaires en vertu du Code numérique. Conformément à l'article 550, paragraphe 3, de cette loi, toute personne qui crée ou diffuse de fausses informations

Indicator	ACHPR Principle	2024 Score	2024 Score	2025 Justification
				concernant une autre personne sur les réseaux sociaux ou par tout moyen électronique s'expose à une peine d'emprisonnement d'un à six mois, à une amende allant de 500 000 CFA (1 803 USD) à 1 000 000 CFA (1 606 USD), ou aux deux peines
Législation sur la sédition	P22(2)			L'article 553 du Code numérique et les articles 454, 455 et 456 du Code pénal ont un effet paralysant sur la société civile et les médias. Par une formulation ambiguë, ces dispositions visent les délits de provocation et de sédition liés aux médias et aux communications audiovisuelles, en imposant des peines allant de 200 000 CFA (360 USD) ou six mois d'emprisonnement à 10 000 000 CFA (18 000 USD) ou cinq ans d'emprisonnement.
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens	P20(1) & (2)			Si le Code numérique peut être bénéfique pour le Bénin, il a donné lieu à de nombreuses arrestations arbitraires et à des actes de harcèlement à l'encontre de citoyens, de défenseurs des droits de l'homme et de journalistes.
Législation sur la protection des données.	P42			En utilisant une plateforme nationale d'interopérabilité, le Conseil des ministres peut autoriser le transfert de données à caractère personnel vers un pays tiers ou une entité internationale ne disposant pas d'une protection adéquate, ce qui pourrait menacer les droits numériques du Bénin et les objectifs du Code numérique. Cette exception est prévue par les dispositions du Code numérique relatives à la protection des données et à la vie privée.

Indicator	ACHPR Principle	2024 Score	2024 Score	2025 Justification
Les États interviennent et exigent la suppression de contenus en ligne par les intermédiaires du web.	P38 and P39 (4)			Le Centre national d'enquête numérique (CNIN) et la présidence disposent d'un pouvoir discrétionnaire important en matière de retrait unilatéral de contenus en ligne par les intermédiaires, ce qui engendre un sentiment d'incertitude réglementaire.
Atteinte à la confidentialité des communications	P41			Des agents rémunérés sont utilisés pour mener des opérations clandestines de déstabilisation au sein des systèmes démocratiques fragiles du Bénin
Manquement du gouvernement à son obligation de divulguer et de diffuser de manière proactive les informations relatives aux technologies numériques.	P29(3)			Les principaux problèmes de mise en œuvre auxquels l'administration publique est toujours confrontée comprennent le manque de formation du personnel, le manque de ressources ainsi que l'accès et la compréhension de l'information par la population.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39 (6)			Le Bénin a officiellement adopté une stratégie nationale relative aux mégadonnées et à l'intelligence artificielle. Néanmoins, le pays a reporté l'examen de toute norme internationale en matière de droits de l'homme.
Adoption de lois, politiques et mesures	P37(5)			Le Bénin a mis en place une infrastructure numérique pour la gestion des structures d'accueil et de protection de l'enfance.

Indicator	ACHPR Principle	2024 Score	2024 Score	2025 Justification
spécifiques en faveur des enfants visant à promouvoir leur sécurité numérique et la protection de leur vie privée en ligne				
Inclusion numérique	P37(3)			Malgré les initiatives de numérisation en cours, la fracture numérique reste très marquée tant dans les zones urbaines que rurales
Total (out of 60):	2024: <b>33</b>	<b>2025</b> <b>33</b>		



374 Borno Way, Yaba 101245, Lagos, Nigeria.  
[www.paradigmhq.org](http://www.paradigmhq.org)